

Appel à candidatures pour des bourses de recherche sur le Syndrome d'Angelman

L'Alliance pour le Syndrome d'Angelman (ASA) soutient la recherche sur le Syndrome d'Angelman en allouant jusqu'à 250 000 € lors de sa rencontre annuelle à Paris. L'Alliance pour le Syndrome d'Angelman est une initiative rassemblant actuellement les organisations suivantes : AFSA (France), ORSA (Italie), ASSERT (Royaume-Uni), AIA (Irlande), PWAV (Pays-Bas), vzwASB (Belgique) et la Fondation NINA, fondation en faveur de la recherche sur le Syndrome d'Angelman.

Le Syndrome d'Angelman est une anomalie génétique due à une perte d'activité du gène UBE3A, qui encode l'ubiquitine E3 ligase E6-AP. Le Syndrome d'Angelman est caractérisé par une déficience intellectuelle sévère, l'absence de langage, des déficits de coordination motrice, des perturbations du sommeil et, en règle générale, une apparence joyeuse.

Les candidatures à des bourses de recherche peuvent couvrir la recherche préclinique (fondamentale) ainsi que la recherche translationnelle telle que essais fondés sur le contrôle des mécanismes (mechanism based controlled trials). Les candidatures pour des thérapies comportementales ne seront pas prises en compte à ce stade.

Les propositions de nouvelles idées / nouveaux concepts sur la pathogénèse du Syndrome d'Angelman seront particulièrement appréciées.

Les chercheurs européens sont invités à envoyer leurs candidatures.

Le montant maximal accordé sera de 200 000 € par bourse. La durée de la bourse sera variable, jusqu'à un maximum de 4 années. Le projet sera évalué au bout de 50% de la durée totale prévue, avec un reporting intermédiaire tous les 6 mois.

La procédure de candidature se déroule en 2 étapes : tout d'abord, une candidature synthétique devra être envoyée (date limite : 1^{er} Juin). Pour ceux qui auront passé la 1^{ère} étape, une candidature détaillée devra ensuite être envoyée début Juillet (date limite : 1^{er} Septembre). Les gagnants recevront leur bourse en Octobre lors de la rencontre bi-annuelle de l'Alliance sur le Syndrome d'Angelman et présenteront leur recherche à cette occasion.

La candidature synthétique devra inclure les éléments suivants :

1. Page de couverture avec le titre du projet et le nom de son responsable principal
2. Résumé en 2 pages de la recherche proposée avec les hypothèses avancées, le contexte, le plan de recherche, la méthodologie principale et l'enjeu de la recherche proposée. Une synthèse budgétaire devra également être incluse (les coûts indirects ne pourront pas être pris en compte).
3. Curriculum Vitae du candidat

Toutes les candidatures devront être rédigées en anglais, en utilisant la police Times New Roman, 11 points et un interligne de 1,5.

Les propositions impliquant des expérimentations animales en laboratoire devront être préalablement approuvées selon les procédures nationales applicables avant que les financements ne puissent être accordés.

La date limite pour les candidatures est le 1^{er} Juin 2014. Toutes les propositions, y compris les pages de couverture, devront être envoyées par email sous la forme d'un fichier pdf unique aux 2 adresses email suivantes : betty.willemsen@ninafoundation.eu et as.alliance.grant@gmail.com (adresse générique).

Les questions sur le processus de candidature aux bourses sont à adresser à la Fondation NINA : martijn.van.steensel@ninafoundation.eu

Les questions sur la recherche sur le Syndrome d'Angelman sont à adresser à : harald.sitte@meduniwien.ac.at

Betty Willemsen et Martijn Van Steensel sont membres de l'organisation scientifique «Fondation NINA » qui gère cet appel à candidatures pour le compte de l'Alliance du Syndrome d'Angelman (ASA). Harald Sitte est Président du Conseil Scientifique (SAB) de l'ASA.